

**Recruter**

POEC

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI COLLECTIVE

RECRUTEZ UN CANDIDAT FORMÉ ET OPÉRATIONNEL

Vous palliez vos difficultés de recrutement en vous mettant en relation avec des candidats formés et opérationnels.

LA POEC

C'est quoi ?

La préparation opérationnelle à l'emploi collective est un dispositif mis en oeuvre par l'OPCO EP. Financée par l'État dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences et pilotée par Pôle emploi, la POEC permet de former un groupe de demandeurs d'emploi en vue d'acquérir les compétences requises pour occuper un poste. Les formations préparent à des métiers identifiés en tension, émergents ou en pénurie sur un bassin d'emploi déterminé.

1 Entreprises concernées

Toute entreprise ayant des besoins non pourvus en matière de compétences, peut recruter une personne formée dans le cadre d'une POEC.

2 Déroulement de la formation

L'OPCO EP construit le parcours de formation en phase avec les besoins en compétences identifiés grâce à vos informations. Il sélectionne le prestataire de formation sur appel d'offres.

La durée du parcours, pouvant aller jusqu'à 400 h, comprend un stage pratique en entreprise et peut déboucher sur une certification reconnue.

3 Recrutement du candidat

Pour sécuriser votre recrutement, vous pouvez vous associer aux différentes étapes du parcours :

- sourcing des candidats,
- accueil d'un candidat en stage pratique,
- participation aux job dating organisés par le prestataire de formation ou les opérateurs emploi (Pôle emploi, Missions Locales, etc.).

Le recrutement après une POEC n'est pas conditionné au dépôt préalable d'une offre d'emploi.

À l'issue d'une POEC, vous pouvez recruter le candidat avec un contrat de travail en CDI, CDD (au moins 12 mois) ou un contrat en alternance (au moins 12 mois).

4 Financement

Le financement des formations est assuré par l'État dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC).



*Le parcours de formation inclut une **période d'immersion en entreprise.***

Vous accueillez dans votre entreprise un stagiaire qui est directement indemnisé par Pôle emploi. Vous renforcez ainsi vos équipes et bénéficiez d'un collaborateur motivé et opérationnel, dans l'optique d'un recrutement éventuel.

5 Démarche

- Consultez les formations programmées dans votre région sur **opcoep.fr**
- Contactez votre **conseiller OPCO EP** pour lui faire part de vos besoins. Nous vous accompagnons dans vos démarches.

Plus d'information :
opcoep.fr

L'OPCO des Entreprises de Proximité, votre allié au quotidien.